



Communication :

Sécurité, justice transitionnelle : des défis
pour les femmes et pour les jeunes

Présentation de Mme KEITA Mariam TOURE

12/12/2014

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Mali est l'objet de crises cycliques depuis les premières années de l'indépendance qui se manifestent par des rebellions armées. En 2012, le pique est atteint avec l'occupation de plus de la moitié du territoire par les Djihadistes et islamistes de tout bord et les revendications sécessionnistes par des groupes armés.

La situation sécuritaire s'est encore dégradée avec le coup d'Etat militaire qui a chassé du pouvoir le président démocratiquement élu. Pendant la transition démocratique qui s'en est suivie, plusieurs partenaires nationaux, régionaux et internationaux ont volé au secours du Mali chacun selon son domaine de compétences.

Le gouvernement du Mali de l'époque de la transition avait entrepris de saisir les juridictions internationales pour les violations commises au Nord et qui sont considérés comme des crimes de guerres. En mi 2013, il a aussi mis en place une Commission Dialogue et Réconciliation qui a été aussitôt décrié tant dans la forme que dans le fond. Aujourd'hui, le décret de création de la nouvelle commission a été pris avec des amendements notoires dont la prise en compte de la dimension Justice, la réduction du nombre de commissaire de 33 à 16, la nomination d'un Secrétaire Général et l'initiation du processus de large consultation pour la désignation des commissaires.

Depuis les organisations de la Société civile malienne sont conscientes de leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre et le renforcement d'un mécanisme de justice transitionnelle.

Plusieurs initiatives nationales et locales/communautaires sont en cours pour alimenter ce processus de Justice Transitionnelle au Mali.

Pour les besoins de circonscrire le thème, Sécurité et Justice Transitionnelle, quels Défis pour les femmes et les jeunes, il est primordiale de se poser certaines questions :

De quelle justice transitionnelle s'agit-il ?

Quels défis pour les jeunes et les femmes dans ce processus ?

I. Concept de Justice Transitionnel et Etat de mise en œuvre au Mali

❖ Quelques rappels conceptuels

- En tant que processus, la justice transitionnelle essaie d'apporter une réponse adaptée aux graves violations de Droits de l'Homme qui frappe une société une communauté à la suite d'une crise, d'une guerre ou de tout choc.
- Le Processus de Justice le processus de justice transitionnelle en tant que mécanisme, s'appuie sur une **vision large de la justice**. Il constitue un point de rencontre **entre actions judiciaires et extrajudiciaires** et répond aux **quatre exigences** de :

- **droit à la vérité,**
- **droit à la justice,**
- **droit à la réparation**
- **garantie de non-récurrence**

La justice transitionnelle partie intégrante de la Gouvernance des Service de Sécurité en tant mécanisme non judiciaire pour réparer les torts causés aux victimes

- Dans la pratique, la justice transitionnelle se décline en quatre instruments légaux que sont :
 - le procès,
 - l'enquête (notamment les « Commissions vérité »),
 - la réparation,
 - la réforme des institutions

La justice transitionnelle crée la possibilité d'un espace où le dialogue et la pacification de la société sont possibles.

Elle implique fortement les acteurs locaux, **notamment les femmes et les ONG** lors de consultations et d'auditions publiques, et tient compte des **spécificités locales** et des **mécanismes traditionnels de régulation**.

En Centrafrique on parle de l'approche famille pour famille, un projet de Search for common ground qui met en présence deux communautés religieuses bien que la crise n'était pas religieuse. L'approche consistait pour le chef de famille de se lever avec les membres qui la compose et va chez la famille voisine pour demander pardon et de famille en famille cela fera tache d'huile et tout le monde sera touché; les populations musulmanes qui se disaient radicalisées sont venues dire qu'elles acceptent le pardon mais qu'il faut que justice se fasse.

L'exemple le plus connu est celui de la **Commission de Vérité et Réconciliation de l'Afrique du Sud** créée en 1995 et présidée par Desmond Tutu pour gérer et réconcilier la société après un siècle d'Apartheid. Mais dans la sous région, il y a eu des mécanismes de Justice transitionnelle initiés au Togo, et récemment en Cote d'Ivoire après la crise post électorale. Des initiatives sont en cours en Mauritanie, au Burundi et démarrent en Centrafrique.

❖ **Etat de mise en œuvre au Mali**

On peut remonter le démarrage du processus au Mali à la création de la première commission Dialogue et Réconciliation pendant la transition démocratique. Deux actes majeurs consacrent cela :

- **La mise en place de la Commission** Dialogue et Réconciliation avec la nomination d'un Président de la commission. Elle était composée de 33 membres et a duré 6 mois.

Cette commission a été installée dans la précipitation et n'a respecté aucune déontologie en la matière. Elle a occulté l'aspect vérité et Justice et ne pouvait pas continuer sans ces piliers centraux de la Justice transitionnelle.

Les tares de cette commission eu égard aux exemples de réussite en Afrique et dans le monde se résument :

- Le manque de consultation avant sa mise en place qui est une condition sine qua non de l'adhésion des populations donc de sa réussite. En Côte d'Ivoire c'est la consultation qui a permis de déterminer le champ de la commission (la période des enquêtes)
- La pléthore de la Commission (33 commissaires).
- son rattachement au Ministère de la Réconciliation de nature à compromettre son impartialité et sa sécurité. Par exemple au Togo, malgré le rattachement de la commission à la présidence, les membres ont été menacés à plus d'une fois et ce par des membres du gouvernement qui se sentaient menacés par les enquêtes.
- Les victimes du Coup d'état militaire et des exactions commises au sud ne font pas partie du champ d'action de la commission tel que défini par la loi.

Notre Commission aurait gagné étant rattachée à la Présidence ou la primature ou aussi à l'Assemblée. Les risques sont grands pour quelle soit tiraillée entre les Ministère de la Réconciliation et de la Justice.

Fort heureusement, la nouvelle création a corrigé beaucoup de tares notamment, la réduction drastique du nombre de commissaires (16 au lieu de trente), la relecture de la loi de création (la commission doit travailler 3 ans et enquêter sur les crimes commis dans les régions du Nord du Mali de 1960 à 2013).

- **L'adoption d'une loi d'indemnisation des victimes**

Cette loi est incomplète et mérite une relecture rapide. Elle a été prise dans la précipitation pour calmer les ardeurs de militaires frondeurs et tient compte uniquement de l'indemnisation de ces militaires victimes de la guerre du Nord. Elle devrait s'étendre à toutes les victimes de la crise.

Une relecture de cette deuxième loi n'est pas à exclure.

- Forum National sur la Justice Transitionnelle organisée par le gouvernement en impliquant certaines organisations de la société civile nationale
- Création d'une plate-forme des organisations de la société civile pour la justice transitionnelle
- Création et animation d'une synergie nationale de justice transitionnelle avec l'appui de ABA-ROLI et 30 organisations de la Société Civile, avec 4 groupe de travail : recherche de la vérité, lutte contre l'impunité, victime-réparation, documentation. Ce dernier groupe a eu l'encadrement de Freedom House en collaboration avec ABA-ROLI
 - o Organisation d'atelier de renforcement des organisations membres de la Synergie
 - o Retraite pour former les leaders de la Justice transitionnelle avec partage des expériences du Togo, de la Guinée, du Maroc, de l'Afrique du Sud et du Canada
 - o Organisation d'ateliers régionaux sur la Justice Transitionnelle et création de synergie régionale de la Justice transitionnelle. Les organisations au niveau national ne sont pas toutes représentées au niveau régional/communautaires, donc, les cellules locales représentent fidèlement les synergies communautaires et les victimes de la crise.
 - o Mise en place de synergie locale de la justice transitionnelle au niveau communautaire composée de jeunes, de femmes, de leaders traditionnels et religieux (maires, chef de villages, imams, prêtres...), représentants de l'administration

- Collecte des informations au niveau communautaire.
- Constitution d'une base de données et enquêtes effectuée au niveau communautaire pour alimenter la base de données
- ❖ Organisation **d'ateliers nationaux et régionaux par les organisations de la Société Civile (ARGA, AMDH, Plateforme pour la JT, Institut Panos ...)**
- ❖ Organisation de fora communautaires pour la réconciliation par les OSC (APDF, Wildaf, les collectivités, les OCB)

En observant ce qui a été fait, on peut aisément dire que, aujourd'hui, se sont les organisations de la Société civile qui porte le processus de Justice transitionnelle au Mali avec l'appui des partenaires.

Le processus enclenché par le Gouvernement semble en panne. Ce mois de décembre va faire 12 mois que la CJVR est créée sur papier. Un secrétaire général est nommé et a mis son staff en place. Il reste les commissaires qui sont attendus. Le portage institutionnel, l'adhésion des populations, surtout des victimes et la volonté politique sont des conditions incontournables dans le processus.

II. Quelques Défis pour les femmes et les jeunes dans ce processus ?

Les femmes et les jeunes ont été les premières et les plus nombreuses victimes de la crise du Nord.

Spécifiquement les femmes et les jeunes (filles et garçons) ont subi les pires exactions. Ces violations ont pour noms : lapidations ; Esclavage sexuel ; Mariages forcés et précoces/Mariage collectifs ; Tortures morale et psychologique (port obligatoire du voile dans les trois régions, interdiction d'écouter ou de faire la musique, de regarder la télévision) ; Blessures et Mort de femmes et de filles ; Déscolarisation ; la Cessation d'activités (interdiction de sortir et d'exercer des activités ; Déplacement massif des jeunes et des femmes) à l'intérieur du pays et dans les pays limitrophes donc en tant que personnes déplacées et en tant que personnes réfugiées, ETC.

Dans un contexte de Justice transitionnelle, pour donner une réponse à toutes ces exactions et à toutes les personnes victimes, cela ne peut se faire sans difficulté. Ces défis sont multipliés du fait de l'insécurité ambiante et la recrudescence des attaques.

1. Dans le Droit à la Vérité (la recherche de la vérité)

Dans ce cadre les jeunes et les femmes sont confrontés à plusieurs défis :

❖ **Le défi identitaire**

Le conflit a occasionné le déplacement massif des populations tant à l'intérieur vers les régions du sud que dans les pays limitrophes où l'on dénombre encore des centaines de milliers de déplacés. Dans la précipitation les populations ont quitté sans leurs documents les laissant à la merci des forces occupantes.

La reconstitution des documents d'Etat civil (actes de naissance, actes de mariages, actes de décès des époux ou des épouses) et d'autres documents tels que les titres et permis domaniaux, les documents scolaires, les diplômes et certificats est un défi majeur auquel les femmes et les jeunes seront confrontés.

Ce défi dévient plus grand encore **avec l'absence de l'administration** dans ces régions qui a aussi été victime de pillages.

❖ **La reconstitution des faits, autre défi dans la recherche de la vérité**

Les évènements ayant connu leur pique en janvier 2012, cela fera trois ans dans quelques semaines. La grande difficulté auquel les femmes et les jeunes seront confronté sera de pouvoir constituer les faits qui les ont frappés. Le temps fait aujourd'hui que les traces et même les victimes disparaissent.

Une femme qui a été violée en 2012, si entre temps, elle a eu un mari, au nom de quelle recherche de vérité osera elle se présenter pour ce fait ?

L'impératif de la mise au travail de la CJVR se pose encore avec acuité dans la recherche de la vérité. En effet dans le processus de justice transitionnelle, le travail de la commission est plus basé sur la recherche de la vérité que tout autre chose.

2. Droit à la Justice

❖ **L'accès la justice**

- Comme pour la reconstitution des faits, le retrait de l'administration empêche aujourd'hui les femmes et les jeunes d'accéder à la justice. Le retour de la Justice dans les régions du Nord du Mali est primordial.
- Le défi du financement des frais de justice et même des frais d'approche. En cessation d'activités, malades, les victimes ont a faire face à cet autre défi. Comment financer les frais de justice et les frais de démarchage jusqu'à la justice ?

- L'accès au centre d'écoute. Pour palier à l'absence de l'administration et des tribunaux, certaines ONG avec leurs maigres moyens et l'appui de certains partenaires font des tentatives d'écoutes des victimes. Mais ce n'est pas suffisant et les victimes femmes et jeunes prises en charges constituent une infime partie du phénomène.

Le Ministère de la Justice envisagerait le déploiement de centres d'écoute mobiles. Cela doit se faire avec les OCB. Les communautés aujourd'hui soupçonnent les grandes ONG et même l'Etat de chercher des financements en leurs noms. Elles veulent être impliquées dans tout processus les concernant.

3. Le Droit à la Réparation et droit à la non répétition

Les défis liés à ces deux piliers de la justice sont non seulement sur le long terme mais nécessitent beaucoup de moyens et de volonté politique qui ne dépendent pas des victimes.

Nous avons parlé par exemple de la loi d'indemnisation des victimes qui doit être réélue. Sa mise en application nécessite également la mise à disposition d'un fond d'indemnisation.

La participation dans le processus de réconciliation est un autre défi à relever. Les femmes et les jeunes constituent au moins 50% de la population aucun programme de paix, ou de réconciliation ne saura se concevoir sans eux.

Le défi de l'Education : pour les femmes et les jeunes l'Education est une question vitale. Leur accès à l'Education peut réduire les risques d'adhésions à l'obscurantisme/Djihad et aux divers trafics.

Le défi majeur, reste pour les femmes et les jeunes le renforcement de la cohésion sociale. Il leur faut relever ce défi pour reconstruire les hommes et la société en l'ambis. Réapprendre à vivre ensemble est le prix pour la garantie de la non répétition avant les réformes institutionnelles qui sont souvent à long terme.

Le défi de la mémoire, Démobilisation des jeunes enrôlés et armés, celui défi de l'emploi et de la réinsertion économique/ la reprise des activités des femmes et des jeunes sont tous aussi importants et méritent une attention particulière.

